

RAPPORT ANNUEL

Janvier - Décembre 2021



**DIRECTION DE COORDINATION NATIONALE
DES PÔLES ANTI-CORRUPTION
ET
PÔLES ANTI-CORRUPTION
ANTANANARIVO - MAHAJANGA**



SOMMAIRE

Sommaire	1
Le mot de la Coordonnatrice Nationale des Pôles Anti-Corruption.....	2
Introduction	3
I ^{ère} Partie - Les ressources de la direction de coordination nationale et des Pôles Anti-Corruption	4
II ^{ème} Partie - Les réalisations de la Direction de Coordination et des PACs	10
III ^{ème} Partie - Les évènements marquants	30
IV ^{ème} Partie - Le renforcement des compétences des Magistrats	36
V ^{ème} Partie - Les obstacles à l'atteinte des objectifs et les perspectives	38
Conclusion.....	40
Liste des Tableaux.....	41
Liste des Figures	43
Liste des abréviations	44
Table des matières	46
Annexes.....	49

LE MOT DE LA COORDONNATRICE NATIONALE DES POLES ANTI-CORRUPTION

Pour la Direction de Coordination Nationale des Pôles Anti-Corruption et les juridictions anti-corruption, l'année 2021 a été marquée particulièrement par les débats autour de l'adoption de la nouvelle loi n°2021-015 du 05 août 2021, publiée le 20 septembre 2021 modifiant, complétant et abrogeant certaines dispositions de la Loi n°2016-021 du 22 août 2016 sur les Pôles Anti-Corruption. Les points saillants de cette nouvelle loi sont :

- La réduction de la durée des mandats du Coordonnateur National des Pôles Anti-Corruption (PACs), des magistrats et des greffiers ;
- L'omission de certaines infractions d'ordre économique et financier de la compétence des PACs ;
- La précision de certaines procédures dont le traitement des saisies, gels et confiscations des biens mal acquis.

Les Pôles Anti-Corruption dont deux sont jusqu'ici opérationnels, à savoir celui d'Antananarivo et celui de Mahajanga, ont pour mission, selon la nouvelle Loi n°2021-015, de poursuivre et juger :

- Les infractions de corruption et assimilées
- Le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- Les infractions économiques et financières et autres infractions pénales connexes aux infractions de corruption.

Cette nouvelle législation a marqué le volet « répression » attribué par la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) 2015-2025 aux Pôles Anti-Corruption en partie positivement dont la précision de la compétence des PACs pour les oppositions aux opérations suspectes diligentées par le *Samifin* et en partie négativement, dont la réduction des infractions relevant de la compétence des PACs.

Ces juridictions spécialisées, rattachées au Ministère de la Justice, poursuivent leur mission en orientant leur politique pénale dans le sens de la mise à jour de la SNLCC en tenant compte des nouvelles visions liées aux orientations de l'Etat engagé en faveur de la lutte contre la corruption. En effet, le Plan Emergence Madagascar (PEM) prévoit parmi les défis prioritaires des autorités la « *Tolérance zéro à la corruption* ».



Cet objectif de l'Etat rentrant dans le cadre du renforcement de l'Etat de droit tend à réduire, voire endiguer les faits de corruption et les impunités. Le renforcement de la justice anti-corruption s'avère donc nécessaire.

Le renforcement des Pôles Anti-Corruption s'articule autour de quatre axes importants : l'indépendance effective des magistrats, le renforcement des capacités de ces derniers afin d'améliorer leur professionnalisme, la mise à disposition de ce système judiciaire d'un budget adapté à ses besoins et la suffisance en ressources humaines.

Mais il y a lieu de souligner que l'effectivité des décisions de justice rendues par les Pôles Anti-corruption ne sera assurée que lorsque l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites sera opérationnelle. La gestion et la conservation rationalisées des produits saisis, gels et confisqués par les juridictions anti-corruption seront confiées à cette agence qui constitue le dernier pivot du Système Anti-Corruption.

Mme RATIARAI SOA Harimahefa

Coordonnatrice nationale des Pôles Anti-Corruption

INTRODUCTION

Des avancées dans le cadre des missions de la Direction de Coordination Nationale des PACs et des deux juridictions opérationnelles, à savoir celles d'Antananarivo et de Mahajanga, sont constatées, en matière de Lutte contre la Corruption. Ces progrès sont reflétés par la réalisation des activités communes et spécifiques de la DCN et des juridictions, par l'évolution des chiffres statistiques relatant la hausse des performances des juridictions, par l'amélioration des conditions matérielles de travail et par la réalisation des directives du Ministère de la Justice pour l'humanisation des conditions carcérales et de sa politique générale.

Les activités entreprises au cours de l'année judiciaire 2021, rentrent dans le cadre du volet « Répression des actes de corruption » et sont prévues dans le Plan de Travail Annuel. Certes, tous les résultats escomptés n'ont pu être effectifs pour des raisons souvent indépendantes des acteurs dont les impacts de la pandémie et l'insuffisance en effectifs. Néanmoins, des efforts ont été fournis à partir des moyens disponibles.

Le présent rapport relate :

- Les ressources de la DCN et des juridictions : ressources humaines, matérielles et financières
- Les réalisations de la DCN et des juridictions
- Les évènements marquants de l'année 2021
- Le renforcement des compétences des membres de la DCN et des PACs
- Les obstacles à l'atteinte des objectifs
- Les perspectives.

PREMIERE PARTIE

LES RESSOURCES DE LA DIRECTION
DE COORDINATION NATIONALE ET DES
POLES ANTI-CORRUPTION

I -1: LES RESSOURCES HUMAINES

I-1-1 LE PERSONNEL DE LA DCN

I-1-1-1 Le personnel de la DCN à Antananarivo

Au cours de l'année 2021, l'effectif du personnel de la DCN à Antananarivo est passé de 42 à 40 aux motifs suivants:

- Décès du Chef Logistique,
- Démission du Secrétaire Particulier de la Coordonnatrice Nationale
- Fin de détachement de deux gendarmes affectés à la DCN/PAC

Le secrétaire particulier et le chef logistique ont été remplacés au cours de l'année 2021 même.

Le tableau qui suit résume la situation au niveau de la DCN à Antananarivo

Tableau 1 : Situation du personnel de la DCN à Antananarivo au 31/12/2021

EFFECTIF AU 01/01/2021	ENTREE	SORTIE	EFFECTIF AU 31/12/2021
42	2	4	40

Source : DAF/Service Administratif et Personnel/ Mars 2022

I-1-1-2 Le personnel de la DCN à Mahajanga

Des bénévoles ont été recrutés pour renforcer l'effectif des agents ECD dont le statut a été basculé en ELD.

Les postes pourvus se rapportent à la sécurité et à l'entretien des lieux .

Tableau 2 : Situation du personnel de la DCN à Mahajanga au 31/12/2021

EFFECTIF AU 01/01/2021	ENTREE	SORTIE	EFFECTIF AU 31/12/2021
10	3	0	13

Source : DAF/Service Administratif et Personnel/ Mars 2022

I-1-2 LE PERSONNEL JUDICIAIRE

I-1-2-1 Le personnel judiciaire du PAC d'Antananarivo

Au cours de l'année 2021, deux décès sont survenus au PAC Antananarivo (celui du Procureur de la République et celui du Chef Secrétariat du Parquet) ; un substitut du procureur a été nommé à d'autres fonctions. A ce jour, aucun remplacement n'a été effectué, l'effectif étant passé de 50 à 47.

Tableau 3 : Situation du personnel au niveau du PAC Antananarivo au 31/12/2021

EFFECTIF AU 01/01/2021	ENTREE	SORTIE	EFFECTIF AU 31/12/2021
50	0	3	47

Source : DAF/Service Administratif et Personnel/ Mars 2022

I-1-2-2 Le personnel judiciaire du PAC de Mahajanga

Au PAC Mahajanga, un greffier a rejoint son poste pour renforcer le greffe dans le courant du dernier trimestre 2021.

Tableau 4 : Situation du personnel au niveau du PAC Mahajanga au 31/12/2021

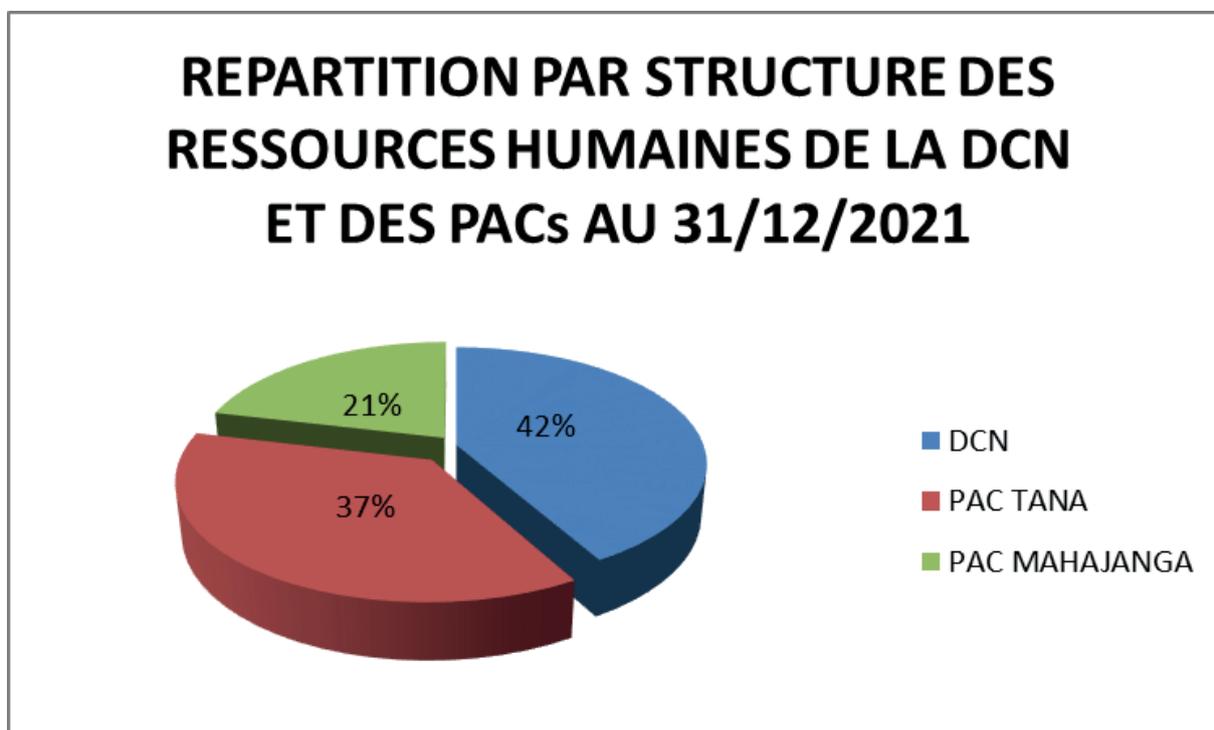
EFFECTIF AU 01/01/2021	ENTREE	SORTIE	EFFECTIF AU 31/12/2021
26	1	0	27

Source : DAF/Service Administratif et Personnel/ Mars 2022

I-1-3 RECAPITULATIF DU PERSONNEL DE LA DCN ET DES PACs

Le personnel de la DCN représente 42% de l'effectif total et celui des juridictions, les 58% dont 37% effectif du PAC Antananarivo et 18% pour le PAC de Mahajanga

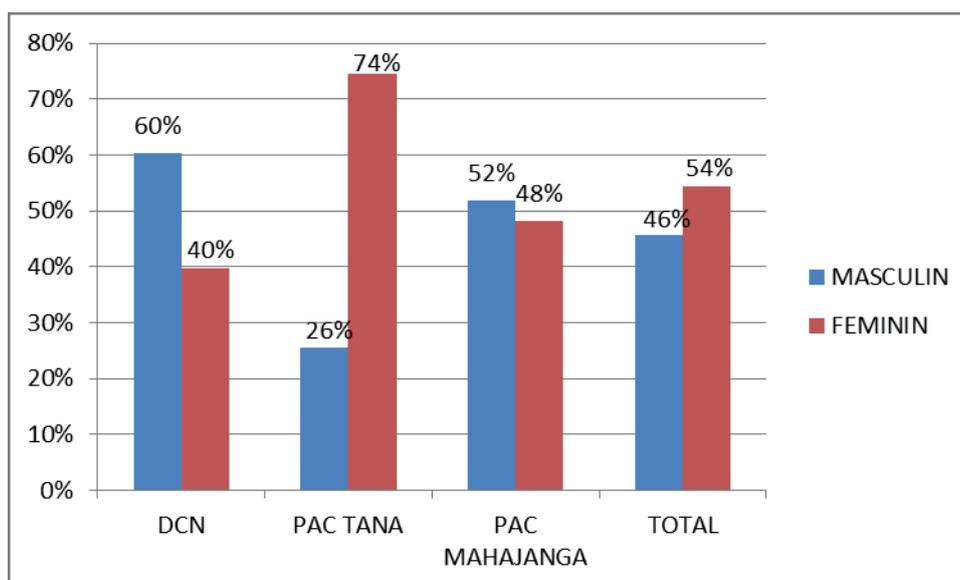
Figure 1 : Répartition par structure des ressources humaines de la DCN et des PACs au 31/12/2021



Source : DAF/Service Administratif et Personnel/ Mars 2022

Dans l'ensemble, 54% du personnel de la DCN et des PACs sont de sexe féminin. Le graphe suivant présente la répartition par genre des ressources humaines de la DCN et des PACs.

Figure 2 : Répartition par genre des ressources humaines de la DCN et des PACs au 31/12/2021



Source : DAF/Service Administratif et Personnel/ Mars 2022

L'évolution des effectifs de la DCN et des PACs depuis 2018 est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Tableau comparatif de l'effectif du personnel de la DCN et des PACs de 2018 à 2021

		2018	2019	2020	2021
DCN		26	29	52	53
PAC TANA	MAGISTRATS	24	23	25	23
	GREFFIERS	19	18	25	24
SOUS TOTAL 1		43	41	50	47
PAC MAHAJANGA	MAGISTRATS			12	12
	GREFFIERS			14	15
SOUS TOTAL2				26	27
TOTAL		69	70	128	127

Source : DAF/Service Administratif et Personnel/ Mars 2022

I-2: LES RESSOURCES MATERIELLES

I-2-1 Les acquisitions de la DCN/PAC sur ressources propres internes

Au cours de l'exercice 2021, aucun budget d'investissement n'a été porté dans la ligne de crédit alloué à la DCN/PAC. Aucune acquisition sur ressources propres internes n'a donc pas été faite.

I-2-2 Les dotations des Partenaires Techniques et Financiers (PNUD-Projet NFD)

◇ Le PNUD, à travers le projet GOUDMADA, sur financement du PBF, a doté la DCN/PAC de matériels informatiques (cf. annexe1), des mobiliers pour deux salles d'audience ((cf. annexe2) pour le futur PAC de Fianarantsoa. Le câblage en réseau de la DCN et des PACs a été également financé par le projet



Source DCN

◇ Les matériels informatiques - destinés à la mise en œuvre du logiciel INFO-PAC dotés par l'Union Européenne à travers le projet NFD ont été reçus officiellement dans les locaux du PAC Antananarivo au cours du mois de décembre 2021.



Source DCN

I-3: LES RESSOURCES FINANCIERES

I-3-1 : Les allocations budgétaires de la DCN/PAC

Les crédits alloués à la DCN/PAC au titre de l'exercice budgétaire 2021 figurent au programme 140 « Répression de actes de corruption ».

Les engagements effectués par la DCN /PAC ont été faits conformément aux dispositions de la circulaire d'exécution budgétaire n° 001-MEF/SG/DGFAG du 15 Janvier 2021 et suivant les taux de régulation prescrits.

Les engagements ont porté essentiellement sur les budgets de fonctionnement, rubriques « indemnités », « biens et services » et « transferts » et les FJPA mais la DCN/PAC n'ayant pas bénéficié de crédits d'investissement dans la LFR 2021.

Tableau 6 : Tableau comparatif des crédits alloués au PAC pour l'exercice 2020 et 2021 (montant en millier d'ariary)

DEPENSES	LFI 2020	LFR 2020	LFI 2021	LFR 2021
Fonctionnement	3 699 920	3 591 920	3 503 829	3 383 858
Investissement	900 000	0	0	0
TOTAL	4 599 920	3 591 920	3 503 829	3 383 858

Source : DAF/Service Comptabilité et Finances/Mars 2022

Pour la rubrique « indemnités », 71,32% du budget alloué ont été exécutés, et les 10,26% de cette rubrique devaient être allouée aux magistrats, greffiers et personnel d'appui du PAC Fianarantsoa au titre du dernier trimestre 2021. Le PAC de Fianarantsoa n'a pas pu être opérationnel en 2021 pour diverses raisons dont essentiellement l'attente de la réhabilitation d'un bâtiment administratif affecté au PAC par le MID.

Une partie du budget de fonctionnement, réservée à la location d'un local provisoire pour le PAC Fianarantsoa n'a pas été également utilisée, le MINJUS auquel est rattaché la DCN/PAC, n'ayant pas avalisé l'utilisation du dit bâtiment.

Tableau 7 : Crédits de fonctionnement, rubrique « Biens et services » et « transferts » (montant après aménagement et régularisation, en milliers d'ariary)

SOA	BUDGET	ENGAGE	TAUX
00-16-0-900-00000 DCN	513 000	498 987,658	97.27%
00-16-0-910-00000 DAF	452 602	387 042 ,20926	85.51%
00-16-0-920-00000 DSISE	147 000	145 678	99.10%

Source : DAF/Service Comptabilité et Finances/Mars 2022

>> Utilisation des crédits FJPA 2021 :

Pour un montant total de 75 000 000AR prévu pour les FJPA , 61 118 597 AR ont été utilisés .

La différence s'élève à 13 881 403 AR, dont une grande partie été allouée au PAC Mahajanga mais ce dernier n'a pu utiliser qu'une partie du fait qu'une seule session de CCO y a été tenue et quelques audiences foraines. Le nombre de dossiers à juger et les difficultés de déplacement pour les audiences foraines dans les districts éloignés relevant de la compétence territoriale du PAC Mahajanga , justifient cette faible utilisation des FJPA au cours de l'exercice budgétaire 2021.

I-3-2 Les activités de la Personne Responsable des Marchés Publics

Le plan de passation des marchés pour l'année 2021 de la Direction de Coordination Nationale des pôles anti-corruption a été établi le 02 février 2021 et validé par la Commission Nationale des Marchés le 10 Février 2021. Celui-ci prévoyait douze (12) marchés portant sur des fournitures et des prestations de service et dont le mode de passation a été la consultation de prix ouverte.

Une seule mis à jour a été procédée au mois d'avril 2021.

La première procédure de lancement des marchés a été effectuée au mois de février et la dernière au mois d'octobre.

Suite à l'aménagement de crédit opéré au cours de l'année d'exercice, huit (8) marchés ont été lancés et neuf (9) conventions ont été signées puisque le marché relatif à la fourniture d'articles de bureau contenait deux (2) lots individualisés par deux (2) conventions distinctes.

A cela s'ajoute également, la signature de deux (2) avenants relatifs à la fourniture d'articles de bureau en ce qui concerne les fournitures en papier ainsi qu'à la fourniture de consommables et consommables informatiques.

Tableau 8 : Tableau récapitulatif des réalisations de la PRMP

PPM	Marchés prévus		Marchés lancés	Conventions	Marchés exécutés	Avenants
	Nature	Nombre (12)				
Initial : 02 février 2021	Fournitures	7	5	6	6	2
Mis à jour : 24 avril 2021	Prestations de service	5	3	3	3	-

Source : DCN/PRMP

DEUXIEME PARTIE

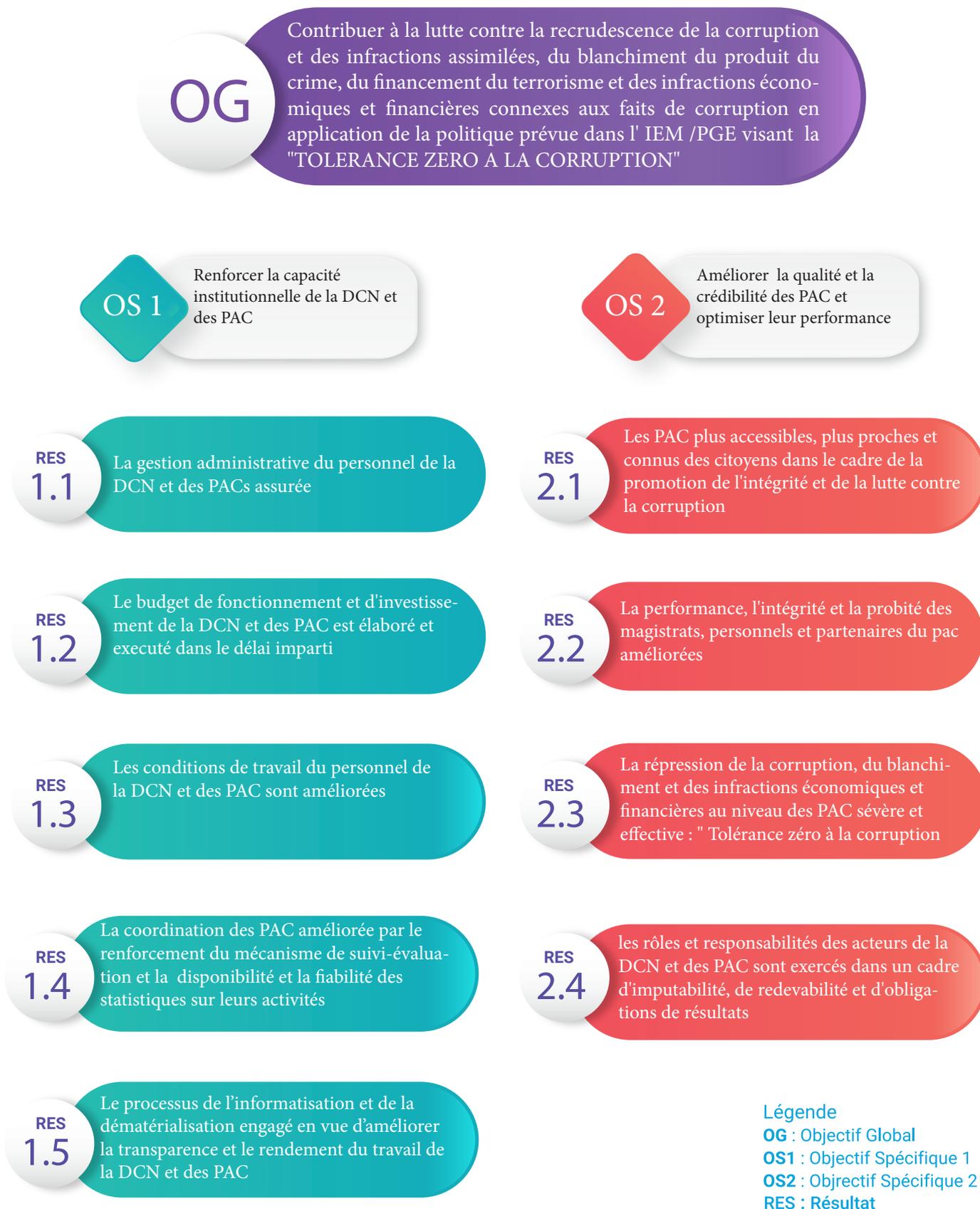
LES REALISATIONS DE LA DIRECTION
DE COORDINATION ET DES PACs

II-1 LES REALISATIONS PAR RAPPORT AU PTA

II-1-1 Résumé du PTA 2021

Le PTA 2021 est résumé ainsi :

Figure 3 : Résumé du PTA 2021 de la DCN/PAC



II-1-2 Les réalisations suivant le PTA

La mission principale des Pôles Anti-Corruption est la répression des actes de corruption et assimilés, de blanchiment de capitaux, de financement de terrorisme ainsi que les infractions économiques et financières connexes aux faits de corruption. Toutes les activités prévues dans le PTA de la DCN/PAC concourent vers cet objectif. Les réalisations au cours de l'année 2020 et 2021 ont connu une baisse dûe aux mesures entreprises pour faire face à la pandémie. Malgré ce fait et l'insuffisance des ressources à la disposition de la DCN pour appuyer les PACs fonctionnels, l'objectif fixé par le Ministère de la Justice d'atteindre un ratio condamnés/prévenus de 70/30 est atteint. Le tableau ci-après relate l'évolution des réalisations de quelques indicateurs principaux du PTA de la DCN/PAC.

Tableau 9 : Tableau comparatif des indicateurs principaux des PTA de la DCN/PACs

	2018	2019	2020	2021
Taux de dossiers jugés				
Siège 1er Degré PAC Tanà	5,90%	49,41%	28%	27%
Siège 1er Degré PAC Mahajanga	-	-	-	29,62%
Siège 2nd Degré PAC Tanà	-	80,07%	70%	79,89%
Siège 2nd Degré PAC Mahajanga	-	-	-	75%
Taux d'évacuation des dossiers de procédures				
PAC Tanà:				
Parquet		92,85%	100%	100%
Siège 1er Degré	30,43%	51,21%	25%	40,96%
Ministère Public du 2nd Degré	58,62%	81,25%	48,28%	100%
Siège du 2nd Degré	87,80%	87,01%	44,91%	80,20%
PAC Mahajanga:				
Parquet	-	-	45,28%	28,40%
Siège 1er Degré	-	-	-	88,23%
Ministère Public du 2nd Degré	-	-	-	100%
Siège du 2nd Degré	-	-	-	85%
PAC Tanà:				
Ratio condamné/prévenu	16/84	33/67	60/40	70/30
PAC Mahajanga:				

Source : DSISE/Service Suivi-Evaluation/Mars 2022

Le graphe ci-après décrit la tendance des indicateurs des PTA de la DCN/PAC depuis l'année 2018.

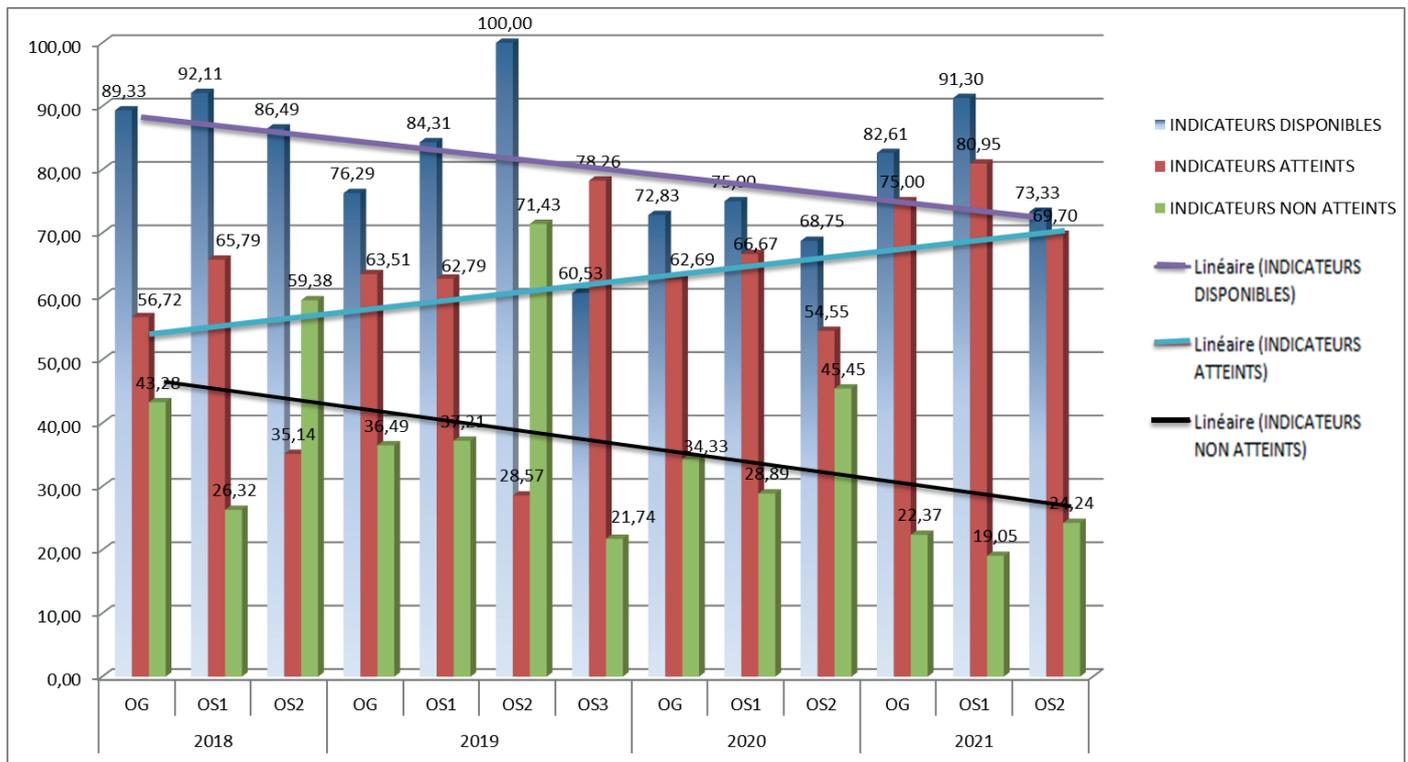
◇ 82.61% des indicateurs de l'OG sont disponibles en 2021 contre 72.85% de l'année précédente ; parmi ces indicateurs, 75% ont été atteints .

◇ Pour l'objectif spécifique 1, le taux des indicateurs disponibles est passé de 75% en 2020 à 91.30% en 2021 ; 80.95% de ces indicateurs sont atteints

◇ Une légère hausse a été constatée pour l'objectif spécifique 2 . Une augmentation de cinq points en pourcentage pour l'année 2021 est constatée ; parmi ces indicateurs, 69.70% ont été atteint.

En 2021, le taux de la disponibilité des indicateurs de l'objectif global et des objectifs spécifiques ont connu une hausse par rapport à celui de l'année 2020 malgré la pandémie. La tendance des indicateurs atteints est ascendante, cette tendance marque l'effort de toute l'équipe de la DCN et des PACs dans la réalisation des objectifs fixés par le PEM concrétisé par le PTA.

Figure4 : Représentation des indicateurs disponibles –atteints et non atteints de 2018 à 2021

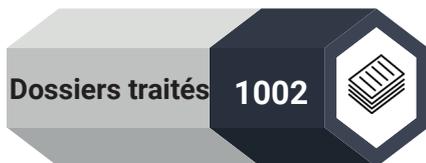


Source : DSISE/Service Suivi-Evaluation/ Mars 2022

II-2 LES ACTIVITES JURIDICTIONNELLES

II-2-1 SYNTHESE DE LA REALISATION SIGNIFICATIVE DES PACs

➤ PAC ANTANANARIVO EN 3 ans et 6 mois



De juin 2018 à décembre 2021, en 3 ans et 6 mois de fonctionnement, le PAC d'Antananarivo a traité 1002 dossiers de procédure. Il a jugé 623 dossiers, soit un taux de jugement de 62,3% contre un taux de jugement de 42% pour la CPEAC au cours de ses 14 ans de fonctionnalité.

➤ PAC MAHAJANGA EN 1 an et 3 mois



D'octobre à décembre 2021, en une année et 3 mois de fonctionnement, le PAC Mahajanga a traité 232 dossiers de procédure dont 51 dossiers jugés, soit un taux de jugement de 21,9%.

II-2-2 LES ACTIVITES JURIDICTIONNELLES DU PAC ANTANANARIVO

II-2-2-1 LES ACTIVITES DU PAC 1^{er} DEGRE ANTANANARIVO

II-2-2-1-1 Activités du Parquet PAC 1^{er} degré

Au début de l'année 2021, aucune instance n'a été enregistrée. Le parquet 1^{er} degré du PAC Antananarivo a reçu 243 nouvelles affaires. Le volume des affaires reçues a connu une hausse de 20,8% par rapport à l'année précédente. Toutes les affaires ont été réglées en fin d'année 2021.

Tableau 10: Tableau comparatif des affaires entrées au Parquet du PAC 1^{er} degré

PERIODE	DOSSIERS CPAC/CPEAC TRANSMIS AU PAC ANTANANARIVO	Jun 2018 à décembre 2018	2019	2020	2021	TOTAL
AFFAIRES ENTRANTES	148	98	312	201	243	1002

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ Sources des Procès-verbaux transmis au parquet durant l'année 2021

En 2021, les origines des procès-verbaux transmis au parquet sont réparties comme suit ;

◇ 38,2% de la Gendarmerie (93 dossiers)

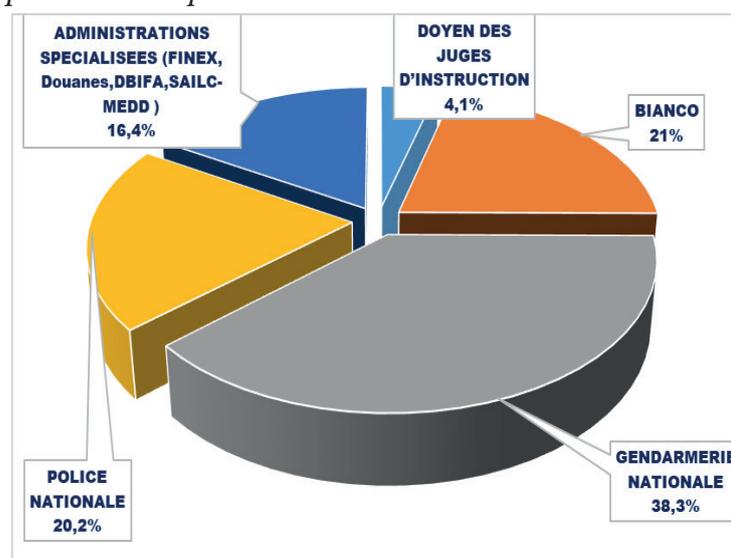
◇ 21% du BIANCO (51 dossiers)

◇ 20,2% de la Direction de la Police Nationale (49 dossiers)

◇ 16,4% des administrations spécialisées (Service des finances extérieures de la Direction Générale du Trésor (DGT-SFE) (11,1%, 27 dossiers). Douane (4,1%, 10 dossiers), Direction de la Brigade d'investigation financière et de l'audit (DBIFA) (0,8%, 2 dossiers). Service de l'audit interne et de la lutte contre la corruption du Ministère de l'environnement et du développement durable (SAILC-MEDD) (0,4%, 1 dossier),

◇ 4,1% plaintes déposées au Doyen de Juges d'Instruction (10 dossiers)

Figure 5 : répartition des dossiers au niveau du Parquet du PAC 1^{er} degré Antananarivo selon les sources des plaintes et des procès-verbaux au cours de l'année 2021

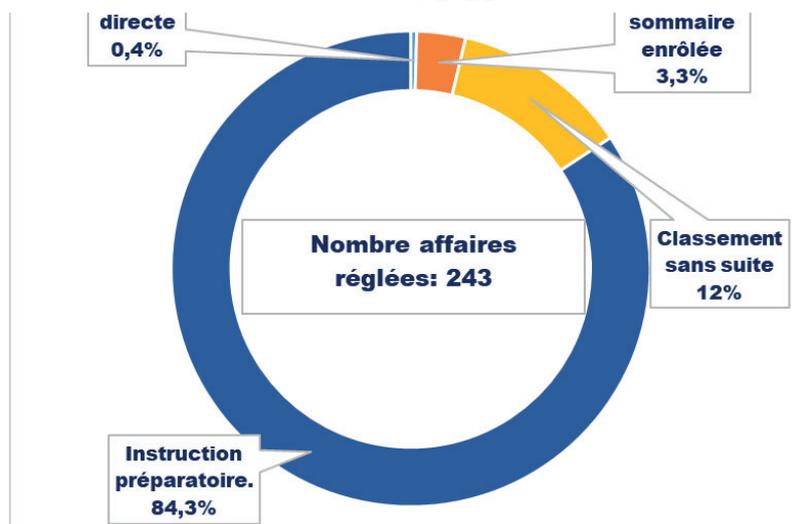


Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **Répartition des affaires réglées au niveau du parquet 1^{er} degré - PAC Antananarivo au cours de l'année 2021**

Pour l'année judiciaire considérée, les dossiers réglés au niveau du parquet 1^{er} degré près le PAC Antananarivo se répartissent comme suit : 84,3% des affaires ont fait l'objet de réquisitoire introductif devant les cabinets d'instruction préparatoire (203), 3,3% traités en information sommaire(8) et 0,4% traités selon la procédure de citation directe devant le tribunal correctionnel (1). 12% des affaires traitées au niveau parquet ont été classées sans suite (12 dossiers) durant l'année 2021.

Figure 6: répartition des affaires réglées au niveau du parquet 1^{er} degré près du PAC Antananarivo durant l'année 2021



Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **Montant approximatif des flux financiers mis en jeu en matière de DDP au niveau du parquet Antananarivo**

Le montant approximatif des flux financiers en matière de détournement de deniers publics sont évalué à 9,8 milliards d'Ariary en 2021 contre 26,7 milliards d'Ariary en 2020.

Tableau 11 : tableau comparatif du montant approximatif des flux financiers en matière de détournement des deniers publics .

PERIODE	2019	2020	2021
Montant en Milliard d'Ariary	32,6	26,7	9,8

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

Au cours de l'année 2021, le Service des finances extérieures de la Direction Générale du Trésor (DGT-SFE) a transmis 27 dossiers d'infractions au code des changes (non rapatriement de devises) au niveau du parquet 1^{er} degré du PAC Antananarivo. Le montant approximatif mis en jeu pour ces infractions au code des changes est estimé à 1 188,0 milliards d'Ariary.

Tableau 12 : tableau comparatif du montant approximatif des flux financiers en matière d'infractions au code des changes (non rapatriement de devises) durant l'année 2021

PERIODE	2019	2020	2021
Montant en Milliard d'Ariary	0	0	1188

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **Les principales infractions déferées au parquet au cours de l'année 2021**

Les cinq principales infractions poursuivies au niveau du parquet 1^{er} degré du PAC Antananarivo ont été les infractions de corruptions (active et passive) (19,4%), l'abus de fonction (15,0%), les infractions de faux et usage de faux (13,4%), le blanchiment de capitaux (13,2%) et l'escroquerie (6,9%).

II-2-2-1-2 Activités du Siège PAC 1er degré Antananarivo

➤ **Décisions rendues au niveau de la Chambre Correctionnelle**

125 décisions ont été rendues par la chambre correctionnelle en 2021. Une hausse ostensible d'un taux de 0,8% par rapport en 2020, est constatée. 8% des décisions rendues en 2021 ont été frappées d'opposition, contre 5,6% en 2020. 79,2% des jugements sont frappés d'appel contre 39,5% en 2020. Les décisions définitives sont de 22,4% en 2021 contre 19,4% en 2020.

Tableau 13: Tableau comparatif des décisions rendues par la chambre correctionnelle

PERIODE	Juin à décembre 2018	2019	2020	2021	TOTAL
NOMBRE DE DECISIONS RENDUES	14	169	124	125	432

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ **Les condamnations**

En 2021, 575 personnes ont été jugées devant la chambre correctionnelle du siège 1^{er} degré. 184 personnes ont été condamnées et 388 relaxées. Le taux de condamnation a atteint 32,0% en 2021 contre 28,9% en 2020.

Tableau 14 : tableau comparatif de l'état des personnes jugées

PERIODE	NOMBRE PERSONNES JUGEES	NOMBRE PREVENUS RELAXES	NOMBRE DE PREVENUS OBJETS DE JUGEMENT D'INCOMPENCE	NOMBRE PREVENUS CONDAMNES
2019	548	321	0	227
2020	353	251	0	102
2021	575	388	3	184

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ **Peines prononcées par la Chambre Correctionnelle du siège 1er degré**

En 2021, les peines prononcées concernent 184 prévenus condamnés : 111 individus ont été condamnés à l'emprisonnement avec amende, 54 individus condamnés à l'emprisonnement sans amende, 14 individus condamnés à l'amende. Pour les personnes morales, 3 sociétés ont été condamnées à l'amende ferme et 2 sociétés condamnées à la suspension d'activités assortie d'amende. Les peines prononcées sont assorties de peines complémentaires.

Tableau 15 : tableau comparatif des condamnations prononcées

PERIODE	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE	EMPRISONNEMENT SANS AMENDE	AMENDE	SUSPENSION D'ACTIVITES AVEC AMENDE	SUSPENSION D'ACTIVITES SANS AMENDE
2019	163	80	22	0	0
2020	65	21	11	5	0
2021	111	54	17	2	0

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **les dossiers traités au niveau de la Chambre de Détention Préventive (CDP)**

✦ **Les oppositions :**

La chambre de détention Préventive a reçu 32 recours en opposition de décisions de mise en liberté provisoire au cours de l'année 2021 contre 22 recours en 2020. 6 individus ont fait l'objet de décisions d'infirmerie en 2021.

Tableau 16 : tableau comparatif d'oppositions de décisions de mise en liberté provisoire

PERIODE	OPPOSITIONS	DECISIONS INFIRMEES
2019	68	13
2020	22	5
2021	32	6

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ **Les demandes de mise en liberté provisoire**

En 2021, 130 demandes de mise en liberté provisoire ont été reçues par la Chambre de Détention Préventive contre 214 en 2020. Parmi les décisions rendues, 112 décisions sont des décisions de refus de mise en LP.

Tableau 17: tableau comparatif des demandes de mise en liberté provisoire

PERIODE	NOMBRE DE DEMANDE LP	LP ACCORDEES	LP REFUSEES
2019	241	19	222
2020	214	28	186
2021	130	18	112

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **Situation des dossiers au niveau de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA)**

En 2021, la CSCA a enregistré 57 demandes de confirmation de saisie et gel émanant des OPJ, administrations spécialisées, des juges d'instruction et du Ministère Public contre 36 demandes en 2020 et 204 demandes en 2019. Elle a rendu 56 décisions de confirmation au cours de l'année

Tableau 18: tableau comparatif de la Saisine de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs

PERIODE	DEMANDES DE CONFIRMATION DE SAISIE ET GEL	DECISIONS DE CONFIRMATION
2019	204	195
2020	36	28
2021	57	56

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2020

➤ **Procédure d'opposition aux confiscations**

30,4% des décisions de confirmation de saisie et gel ont été frappées d'opposition en 2021 contre 14,3% décisions en 2020. Aucune décision de rétractation d'opposition n'a été relevée.

Tableau 19: Tableau comparatif des oppositions à confiscation

PERIODE	DECISIONS DE CONFIRMATION	DECISIONS FRAPPEES D'OPPOSITION	DECISIONS DE RETRACTATION PARTIELLE	DECISIONS DE RETRACTATION TOTALE
2019	195	4	1	0
2020	28	4	1	0
2021	56	17	0	0

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **les biens saisis**

En 2021, la CSCA a saisi et gelé 170 comptes au niveau des banques primaires, 18 véhicules et 23,4 kilogrammes d'Or.

Tableau 20 : Tableau comparatif des biens saisis

PERIODE	COMPTES SAISIS ET GELES AU NIVEAU DES BANQUES PRIMAIRES	VEHICULES SAISIES	AUTRES 'Or en KG)
2019	88	84	0
2020	65	4	0
2021	169	18	23,5

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **Réalisations au niveau des Cabinets d'Instruction**

Les quatre Cabinets d'Instruction ont réglé 216 affaires en 2021 contre 125 affaires en 2020. Ce volume de règlement a connu une hausse de 72,8% par rapport à l'année précédente.

Tableau 21: tableau comparatif des dossiers au niveau des 4 cabinets d'instruction

PERIODE	TOTAL DES AFFAIRES A TRAITER DURANT L'ANNEE	TOTAL DES AFFAIRES REGLEES DURANT L'ANNEE
2019	278	225
2020	205	125
2021	278	216

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

II-2-2-2 ACTIVITES DU PAC 2nd DEGRE ANTANANARIVO

II-2-2-2-1 Activités du Ministère Public près le PAC 2nd degré

➤ La saisine du Ministère Public 2nd degré

✦ les affaires correctionnelles

Le Ministère public du PAC second degré a traité 71 affaires en 2021 contre 78 en 2020. Ce volume des affaires traitées a connu une baisse de l'ordre de 9% par rapport à l'année précédente.

Tableau 22: Tableau comparatif des affaires correctionnelles

PERIODE	AFFAIRES ENTREES DURANT L'ANNEE	AFFAIRES TRAITEES DURANT L'ANNEE
2019	47	47
2020	78	78
2021	71	71

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ Les affaires criminelles

Le Ministère public du PAC second degré a été saisi de 37 nouvelles affaires criminelles au cours de l'année 2021 contre 67 en 2020.

Tableau 23: tableau comparatif des affaires criminelles au niveau du Ministère Public du PAC 2nd degré

PERIODE	AFFAIRES ENTREES DURANT L'ANNEE	AFFAIRES TRAITEES DURANT L'ANNEE
2019	101	67
2020	67	67
2021	37	37

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ Les affaires criminelles enrôlées devant la CCO

10 sessions de Cour Criminelle Ordinaire ont été organisées par le PAC 2nd degré d'Antananarivo en 2021. 50 dossiers ont été enrôlés devant la CCO en 2021 contre 69 en 2020. 242 accusés ont été traduits devant les sessions de CCO en 2021.

Tableau 24: tableau comparatif des affaires criminelles enrôlées devant la CCO

PERIODE	2019	2020	2021
NOMBRE SESSION TENUE	9	5	10
NOMBRE DE DOSSIERS ENROLES	80	69	50
NOMBRE D'ACCUSES	444	398	242

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ **Les dossiers traités au niveau de la Chambre d'Accusation du PAC 2nd degré Antananarivo**

55 dossiers ont été transmis à la chambre d'accusation et traités par le Ministère Public du PAC 2nd degré au cours de l'année 2021. Le volume des affaires traitées a connu une baisse de 15,4% par rapport à l'année précédente. Aucune instance n'a été constatée en fin d'année.

Tableau 25 : Tableau comparatif des dossiers au niveau de la Chambre d'Accusation

ANNEE	AFFAIRES ENTREES DURANT L'ANNEE	AFFAIRES TRAITEES DURANT L'ANNEE
2019	99	99
2020	65	65
2021	55	55

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ **Dossiers au niveau de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) du PAC 2nd Degré Antananarivo**

La Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) du PAC 2nd Degré, sur recours en appel, a été saisi de 12 dossiers en 2021 contre 8 dossiers en 2020.

Tableau 26 : tableau comparatif des dossiers parvenus au secrétariat de la CSCA Parquet 2nd degré

ANNEE	AFFAIRES ENTREES DURANT L'ANNEE	AFFAIRES TRAITEES DURANT L'ANNEE
2019	5	5
2020	8	8
2021	12	12

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ **Mesures d'interdiction de sortie du territoire**

Le Ministère Public du PAC 2nd degré a été saisi de 12 demandes relatives aux mesures d'interdiction de sortie du territoire (IST) au cours de l'année 2021 contre 18 demandes en 2020. En 2021, 91,6% des demandes IST ont reçu des suites favorables.

Tableau 27: tableau comparatif des demandes d'interdiction de sortie du territoire

ANNEE	2019	2020	2021
DEMANDE ENTREE	48	18	12
IST ACCORDEE	42	16	11
IST REFUSEE	6	2	1

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

II-2-2-2 Les activités du Siège du PAC Second Degré

➤ La Chambre Correctionnelle

La chambre correctionnelle du siège 2nd degré a rendu 104 arrêts en 2021 contre 89 en 2020. Les arrêts définitifs ont connu une hausse de 134,3% par rapport à l'année précédente. 02 oppositions ont été enregistrées au cours de l'année 2021. Les recours en cassation ont porté sur plus de la moitié des arrêts rendus.

Tableau 28: tableau comparatif des arrêts rendus au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2nd Degré

PERIODE	2019	2020	2021
ARRETS RENDUS	56	89	104
ARRETS DEFINITIFS	30	35	82
NOMBRE D'OPPOSITION	0	0	2
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	16	22	46

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ La Chambre d'Accusation

En 2021, les arrêts rendus par la chambre d'accusation ont baissé de 29,1% par rapport à l'année précédente (90 arrêts en 2021 contre 127 arrêts en 2020). 13,3% des arrêts rendus par cette chambre ont fait l'objet de pourvoi en cassation.

Tableau 29: Tableau comparatif des arrêts rendus au niveau de la chambre d'accusation du siège 2nd degré

PERIODE	2019	2020	2021
ARRETS RENDUS	130	127	90
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	1	4	12

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ La Cour Criminelle Ordinaire

En 2021, le PAC 2nd degré a tenu 10 sessions de Cour Criminelle Ordinaire contre 5 sessions en 2020. 49 arrêts ont été rendus. La plupart des arrêts rendus sont définitifs. 6.1% des arrêts ont fait l'objet d'opposition. Plus de la moitié des arrêts ont fait l'objet de pourvoi en cassation.

Tableau 30: tableau comparatif des arrêts rendus par la Cour Criminelle Ordinaire du PAC 2nd degré

PERIODE	2019	2020	2021
SESSION TENUE	9	5	10
ARRETS RENDUS	80	62	49
ARRETS DEFINITIFS	73	46	47
NOMBRE D'OPPOSITION	0	4	3
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	53	25	24

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ Les principales infractions enrôlées devant la Cour Criminelle Ordinaire en 2021

Les cinq principales infractions enrôlées devant la CCO ont été : l'abus de fonction (12,7%), les détournements de deniers publics (11,4%), le blanchiment de capitaux (7%), la corruption active (7%) et le faux et usage de faux en écriture publique (7%).

✦ Peines prononcées par la Cour Criminelle Ordinaire

En 2021, 116 accusés ont été condamnés : 51 individus en travaux forcés, 32 individus à l'emprisonnement avec amende, 28 individus à l'emprisonnement sans amende, 03 individus à l'amende ferme et 02 individus à la réclusion criminelle. Les peines prononcées sont généralement assorties de peines complémentaires.

✦ La Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA)

En 2021, le nombre des arrêts rendus par la CSCA a connu une hausse de 133% par rapport à l'année précédente (14 arrêts en 2021 contre 6 arrêts en 2020).

Tableau 31: Tableau comparatif des arrêts rendus au niveau CSCA du siège 2nd degré

PERIODE	2019	2020	2021
ARRETS RENDUS	4	6	14

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2020

➤ Les amendes prononcées par le siège 2nd degré en matière de blanchiment de capitaux en 2021

Le montant des amendes prononcées en matière de blanchiment de capitaux au cours de l'année 2021 est de 2 244,6 Milliards MGA.

Tableau 32: le montant des amendes prononcées en matière de blanchiment de capitaux en 2021

CHAMBRE	MONTANT EN MILLION D'ARIARY
CRIMINELLE	1 764,6
CORRECTIONNELLE	680
TOTAL	2 444,60

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2020

II-2-3 LES ACTIVITES JURIDICTIONNELLES DU PAC Mahajanga

II-2-3-1 PAC 1^{er} degré Mahajanga

II-2-3-1-1 Les activités du Parquet PAC 1^{er} degré de Mahajanga

En 2021, 58 dossiers en instance en début d'année et 126 nouvelles affaires enregistrées au parquet 1^{er} degré du PAC Mahajanga constituent le nombre de saisine du PAC. Ce volume des affaires a connu une hausse 472,7% par rapport à la période d'octobre à décembre 2020. 78 dossiers sont en instance à la fin du mois de décembre 2021.

Tableau 33 : Tableau comparatif des dossiers au niveau du parquet PAC 1^{er} degré Mahajanga

PERIODE	DOSSIERS CPAC/CPEAC TRANSMIS AU PAC MAHAJANGA			
	octobre à décembre 2020	2021	TOTAL	
AFFAIRES ENTRANTES	84	22	126	232

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

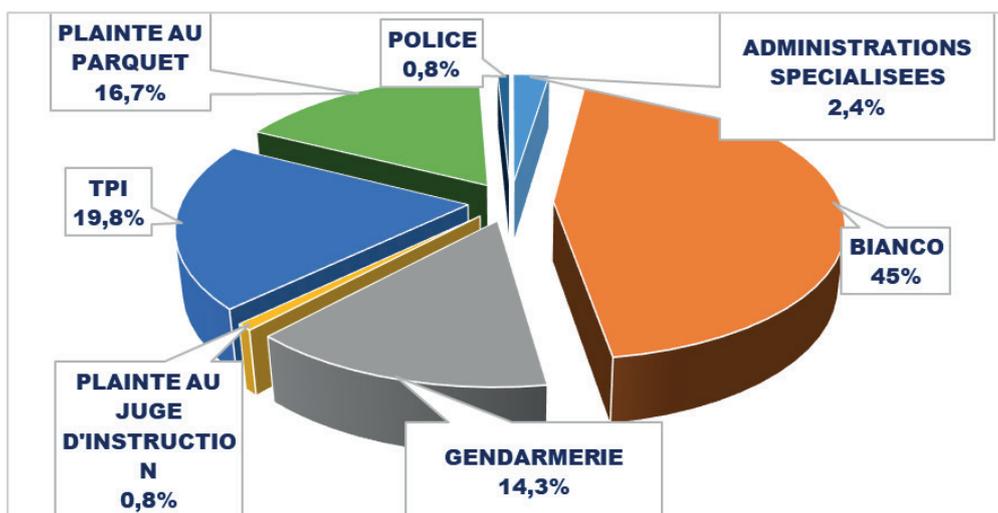
➤ Sources des Procès-verbaux transmis au parquet 1^{er} degré près du PAC Mahajanga

En 2021, les origines des procès-verbaux transmis au parquet 1^{er} degré près du PAC Mahajanga sont réparties comme suit :

- ◇ 45,2% procès-verbaux issus du BIANCO (57 dossiers)

- ◇ 19,8% dossiers transmis par les Tribunaux de Première Instance (25 dossiers)
- ◇ 16,7% plaintes au parquet (21 dossiers)
- ◇ 14,3% procès-verbaux issus de la Direction de la Gendarmerie (18 dossiers)
- ◇ 2,4% procès-verbaux issus des administrations spécialisées (Direction régionale – Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (DREDD))(3 dossiers)
- ◇ 0,8% plaintes déposées auprès du Doyen des Juges d'Instruction (1 dossier)
- ◇ 0,8% procès-verbaux issus de la Direction de la Police Nationale (1 dossier)

Figure 7 : répartition des dossiers au niveau du Parquet du PAC 1er degré Mahajanga selon les sources des plaintes et des procès-verbaux au cours de l'année 2021

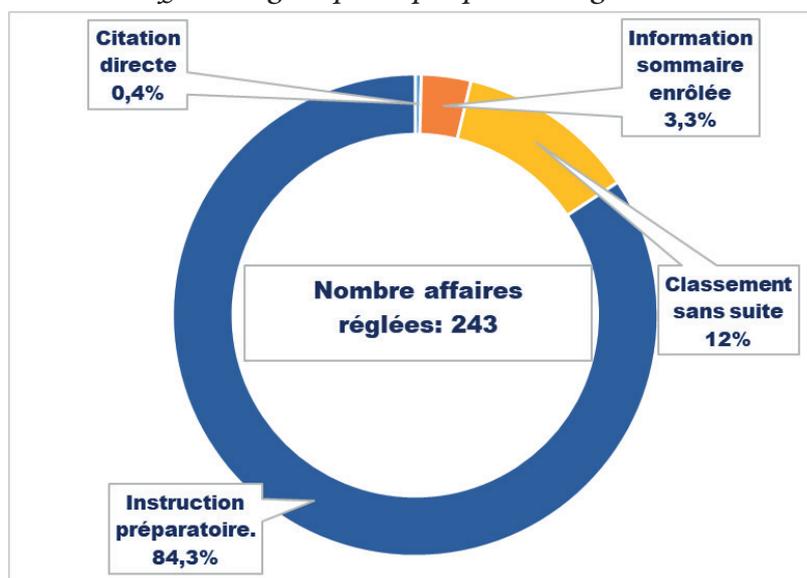


Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ Répartition des affaires traitées par le parquet 1^{er} Degré du PAC Mahajanga en 2021

En 2021, 114 dossiers ont été traités par le parquet 1^{er} degré du PAC Mahajanga , répartis comme suit : 59,6% des affaires ont fait l'objet de réquisitoire introductif devant les cabinets d'instruction préparatoire (68), 7% traités en information sommaire(8), 5,3% transmis aux autres juridictions (6), 4,4% traités selon la procédure de citation directe devant le tribunal correctionnel (5), 2,6% objet de dessaisissement et 0,9% objet de procédure de jonction. 20,2% des affaires traitées par le parquet ont été classées sans suite (23 dossiers).

Figure 8: Répartition des affaires réglées par le parquet 1^{er} degré du PAC Mahajanga en 2021



Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **Montant approximatif des flux financiers mis en jeu en matière de DDP au niveau du parquet 1^{er} degré du PAC Mahajanga**

En 2021, le montant approximatif des flux financiers en matière de détournement de deniers publics est évalué à 5 503,4 millions d'Ariary.

Tableau 34 : Tableau comparatif du montant approximatif des flux financiers en matière de détournement des deniers publics au niveau du parquet 1^{er} degré du PAC Mahajanga .

PERIODE	Octobre -Décembre 2020	2021
Montant en Millions d'Ariary	7,2	5 503,4

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **Les principales infractions déferées au parquet durant l'année 2021**

Les cinq principales infractions poursuivies au niveau du parquet 1^{er} degré du PAC Mahajanga sont : l'abus de fonction (34,1%), les détournements de deniers publics (16,1%), la corruption passive (13,5%), la concussion (6,7%) et les infractions de faux et usages de faux (4,9%).

II-2-3-1-2 Les activités du siège PAC 1^{er} degré Mahajanga

➤ **Décisions rendues par la Chambre Correctionnelle**

En 2021, la chambre correctionnelle a rendu 40 jugements dont 7,5% sont frappés d'opposition et 70% frappés d'appel. 2,5% des décisions sont définitives.

Tableau 35: Tableau comparatif des décisions rendues par la chambre correctionnelle Mahajanga

PERIODE	2020	2021
NOMBRE DE DECISIONS RENDUES	0	40

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ **Les condamnations**

En 2021, 120 personnes ont été jugées devant la chambre correctionnelle du PAC 1^{er} degré Mahajanga. 47 personnes ont été condamnées et 73 relaxées. Le taux de condamnation est de 39,2%.

Tableau 36 : Etat des personnes jugées devant la chambre correctionnelle du PAC 1^{er} degré-Mahajanga

PERIODE	NOMBRE PERSONNES JUGEES	NOMBRE PREVENUS RELAXES	NOMBRE PREVENUS CONDAMNES
2021	120	73	47

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ Peines prononcées par la Chambre Correctionnelle du siège 1er degré

En 2021, 54 condamnations ont été prononcées : 16 individus condamnés à l'emprisonnement avec amende assorti de suspension d'activité, 18 individus à l'amende, 5 individus condamnés à l'amende assortie de suspension d'activité, 2 individus condamnés à la suspension d'activités et 1 individu à l'emprisonnement sans amende. Les peines prononcées sont généralement assorties de peines complémentaires.

Tableau 37 : Les condamnations prononcées par la chambre correctionnelle du siège 1^{er} degré Mahajanga durant l'année 2021

PERIODE	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE	EMPRISONNEMENT SANS AMENDE	AMENDE	EMPRISONNEMENT AVEC AMENDE ET SUSPENSION D'ACTIVITE	SUSPENSION D'ACTIVITES AVEC AMENDE	SUSPENSION D'ACTIVITES SANS AMENDE
2021	5	1	5	16	18	2

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ La Chambre de Détention Préventive

✦ Les oppositions :

La chambre de détention Préventive a été saisie de 16 oppositions contre des décisions de mise en liberté provisoire au cours de l'année 2021. 6 ordonnances d'infirmité ont été prononcées.

Tableau 38 : Oppositions aux décisions de mise en liberté provisoire au cours de l'année 2021

PERIODE	OPPOSITIONS	DECISIONS INFIRMEES
2021	16	6

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ Les demandes de mise en liberté provisoire

En 2021, la Chambre de Détention Préventive a été saisie de 14 demandes de mise en liberté provisoire. Toutes les demandes ont été refusées.

Tableau 39: les demandes de mise en liberté provisoire au niveau de la CDP Mahajanga

PERIODE	NOMBRE DE DEMANDE LP	LP ACCORDEES	LP REFUSEES
2020	6	0	6
2021	14	0	14

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **La Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs**

La CSCA Mahajanga a été saisie de 8 demandes de confirmation de saisie et gel émanant des OPJ, des administrations spécialisés, des juges d’instruction et du Ministère Public au cours de l’année 2021. Elle a rendu 8 décisions de confirmation .

Tableau 40: Tableau comparatif de la Saisine de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs Mahajanga

PERIODE	DEMANDES DE CONFIRMATION DE SAISIE ET GEL	DECISIONS DE CONFIRMATION
2020	1	1
2021	8	8

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2020

➤ **Procédure d’opposition aux confiscations**

Une décision de confirmation de saisie et gel a fait l’objet d’opposition en 2021.

Tableau 41: Tableau comparatif des oppositions aux confiscations devant la CSCA Mahajanga

PERIODE	DECISIONS DE CONFIRMATION	DECISIONS FRAPPEES D’OPPOSITION	DECISIONS DE RETRACTATION PARTIELLE	DECISIONS DE RETRACTATION TOTALE
2020	1	0	0	0
2021	8	1	1	0

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **les biens saisis**

Aucuns biens n’a été saisi et gelé au cours de l’année 2021.

➤ **Réalisations au niveau des Cabinets d’Instruction**

En 2021, 66 affaires ont été traitées par les deux cabinets d’instruction et dont 42,2% sont réglées .

Tableau 42 : tableau comparatif des dossiers au niveau des 2 cabinets d’instruction Mahajanga

PERIODE	TOTAL DES AFFAIRES A TRAITER DURANT L’ANNEE	TOTAL DES AFFAIRES REGLEES DURANT L’ANNEE
2020	3	0
2021	66	28

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

II-2-3-2 LES ACTIVITES JURIDICTIONNELLES DU PAC 2nd DEGRE MAHAJANGA

II-2-3-2-1 Les activités du Ministère Public du PAC Second Degré

➤ La saisine du Ministère Public 2nd degré

✦ Les affaires correctionnelles

Le Ministère public du PAC second degré Mahajanga a reçu 25 affaires correctionnelles en 2021 toutes traitées et enrôlées.

Tableau43: les affaires correctionnelles

PERIODE	AFFAIRES ENTREES DURANT L'ANNEE	AFFAIRES TRAITEES DURANT L'ANNEE
2021	25	25

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ les affaires criminelles

Le Ministère public du PAC second degré a été saisi de 11 nouvelles affaires criminelles au cours de l'année 2021 ,toutes enrôlées devant la CCO.

Tableau44: les affaires criminelles au niveau du Ministère Public du PAC 2nd degré Mahajanga

PERIODE	AFFAIRES ENTREES DURANT L'ANNEE	AFFAIRES TRAITEES DURANT L'ANNEE
2021	11	11

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ les affaires criminelles enrôlées devant la CCO

Le PAC 2nd degré Mahajanga a tenu une session de Cour Criminelle Ordinaire au cours de l'année 2021. . 11 dossiers ont été enrôlés, comprenant 45 accusés.

Tableau45: Les affaires criminelles enrôlées devant la CCO Mahajanga

PERIODE	2021
NOMBRE SESSION TENUE	1
NOMBRE DE DOSSIERS ENROLES	11
NOMBRE D'ACCUSES	45

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ Les dossiers traités au niveau de la Chambre d'Accusation du PAC 2nd degré Mahajanga

Le Ministère public du PAC second degré a saisi la chambre d'accusation de 12 dossiers, tous traités et enrôlés.

Tableau46 : La saisine de la Chambre d'Accusation

ANNEE	AFFAIRES ENTREES DURANT L'ANNEE	AFFAIRES TRAITEES DURANT L'ANNEE
2021	12	12

Source:DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ **Dossiers au niveau de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) du PAC 2nd Degré Mahajanga**

Aucun recours en appel devant la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) du PAC 2nd Degré n'a été enregistré au cours de l'année 2021.

II-2-3-2-2 Les activités du Siège du PAC Second Degré

➤ **La Chambre Correctionnelle**

La chambre correctionnelle du siège 2nd degré a rendu 26 arrêts en 2021. 13 recours en cassation sont enregistrés. Tous les arrêts sont couchés et signés .

Tableau 47: les arrêts rendus par la chambre correctionnelle du siège 2nd Mahajanga

PERIODE	2021
ARRETS RENDUS	26
ARRETS DEFINITIFS	25
NOMBRE D'OPPOSITION	0
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	13

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **La Chambre d'Accusation**

En 2021, les arrêts rendus par la chambre d'accusation a été 12. 02 arrêts rendus par cette chambre ont fait l'objet de pourvoi de cassation.

Tableau 48: les arrêts rendus au niveau de la chambre d'accusation du siège 2nd degré Mahajanga

PERIODE	2021
ARRETS RENDUS	12
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	2

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

➤ **La Cour Criminelle Ordinaire**

En 2021, la PAC 2nd degré Mahajanga a tenu une session de Cour criminelle Ordinaire. Elle a rendu 11 arrêts dont un , définitif. Plus de la moitié des arrêts ont fait l'objet de pourvoi en cassation.

Tableau 49: les arrêts rendus au niveau de la Cour Ccriminelle Ordinaire du PAC 2nd degré

PERIODE	2021
SESSION TENUE	1
ARRETS RENDUS	11
ARRETS DEFINITIFS	1
NOMBRE D'OPPOSITION	0
NOMBRE DE RECOURS EN CASSATION	6

Source: DSISE/ Service Statistique/mars 2022

✦ Les principales infractions déférées devant la Cour Criminelle Ordinaire de Mahajanga au cours de l'année 2021

Les principales infractions déférées devant la CCO sont l'abus de fonction (28,1%) et le détournement de deniers publics (28,1%).

✦ Peines prononcées par la Cour Criminelle Ordinaire de Mahajanga

En 2021, 20 accusés ont été condamnés par la CCO dont 07 individus aux travaux forcés à perpétuité, 07 à des peines d'emprisonnement avec amende ferme, 05 aux travaux forcés à temps et 01 à une peine d'amende ferme. Les décisions rendues sont assorties de peines complémentaires.

➤ *La Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs (CSCA) du siège 2nd degré Mahajanga*

En 2021, la CSCA du siège 2nd degré Mahajanga n'a été saisi par aucun dossier.

✦ Le Service des Frais de Justice Pénale et Assimilés (FJPA)

Le PAC dispose d'un SFJPA. Il a pour mission de supporter les frais occasionnés par la justice criminelle, correctionnelle et de simple police ainsi que les frais assimilés prévus par la loi, avancés par l'administration du trésor. Les FJPA disposent de deux grandes sections à savoir :

La section recette : elle correspond aux frais et dépens ainsi que les amendes pénales (compte 7776 : condamnation pécuniaire dans le PLAN COMPTABLE OPERATIONNEL PUBLIC)

La section dépenses : elle comporte 20 chapitres inscrits dans le budget d'exécution supporté par le budget général (compte 6741 « Frais de Justice »)

Le tableau ci-après donne les détails des dépenses du SFJPA pour le PAC Antananarivo et le PAC Mahajanga pour l'année 2021.

Tableau 50 : Situation du crédit FJPA des PACs au 31/12/2021

PAC ANTANANARIVO	RUBRIQUES	CREDITS OUVERTS	LIQUIDE	DISPONIBLE
	Honoraires et indemnités accordés aux experts et aux interprètes et les frais de traduction	6 000 000,00	5.625.180,00	374.820,00
	Indemnités accordés aux assesseurs des Cours Criminelles	12 560 000,00	12 560 000,00	-
	Droits d'expédition et autre alloués aux Greffiers	12 000 000,00	11 999 898,00	102
	Emoluments des Huissiers et indemnités dues aux Agents de la force publique	4 000 000,00	3.798.531,00	201.469,00
	Frais de voyage et indemnités de séjour des Magistrats et des Greffiers se déplaçant au cours des audiences foraines et des enquêtes pénales	5 440 000,00	5.387. 000,00	53.000,00
	DEPENSES ENGAGEES POUR LA PREPARATION DES AUDIENCES DES CCO (Carburant)	5 000 000,00	5 000 000,00	-
		45.000.000,00	44.370.609,00	629.391,00
PAC MAHAJANGA	Frais de transfèrement de prévenus ou accusés, condamnés, frais de transport des dossiers de procédures et des pièces à conviction	756.000,00	744.000,00	12.000,00
(Situation après aménagement)	Honoraires et indemnités accordés aux experts et aux interprètes et les frais de traduction	2 000 000,00	-	2 000 000,00
	Indemnités accordés aux assesseurs des Cours Criminelles	5 244 000,00	5 244 000,00	
	Droits d'expédition et autre alloués aux Greffiers	7 500 000,00	7 499 988,00	12
	Emoluments des Huissiers et indemnités dues aux Agents de la force publique	2 500 000,00	-	2 500 000,00
	Frais de voyage et indemnités de séjour des Magistrats et des Greffiers se déplaçant au cours des audiences foraines et des enquêtes pénales	4 000 000,00	260.000,00	3.740.000,00
	DEPENSES ENGAGEES POUR LA PREPARATION DES AUDIENCES DES CCO (Carburant)	3 000 000,00	-	3 000 000,00
			5 000 000,00	5 000 000,00
		30 000 000,00	18 747 988,00	17 240 012,00

Source : DCN/PAC/Service FJPA/Mars 2022



TROISIEME PARTIE

LES EVENEMENTS MARQUANTS

III-1 ECHANGES AVEC DES DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

La directrice du projet ProDéciD du GIZ accompagné d'une délégation a été reçue dans les locaux de la DCN/PAC par la Coordonnatrice Nationale des PACs et le Directeur du Système d'Information et de Suivi-Evaluation. Les échanges entre les deux parties ont porté sur les appuis pouvant être apportés par le ProDÉCID aux PACs , figurant dans les objectifs spécifiques du projet dans le cadre de la répression de la corruption à Madagascar ainsi qu'une éventuelle coordination de travail avec le BIANCO dans le domaine des investigations afin d'améliorer les liaisons entre les deux structures de Lutte contre la Corruption. A été également évoqué un soutien technique et financier du ProDÉCID pour le renforcement des compétences des Magistrats des PACs.



Le Pôle Anti-Corruption de (PAC) Mahajanga a eu l'honneur de recevoir la visite de Son Excellence, Madame Amy J. HYATT, Chargée d'Affaires de l'ambassade des Etats Unis (USA), assistée de sa Conseillère Politique et Economique Madame Julia I. JACOBY. Cette visite s'inscrit bien dans le cadre de la Mission Américaine à Madagascar qui est de bâtir un avenir meilleur pour Madagascar car elle témoigne de l'intérêt que portent les Etats-Unis, qu'elle représente, pour la lutte contre la corruption menée par le Ministère de la Justice à Madagascar, à travers la Direction de Coordination Nationale des PACs, en général, et plus particulièrement, sa mise en œuvre par le PAC Mahajanga.

L'objet de la visite étant de s'informer du rôle et du fonctionnement du PAC Mahajanga mais également du mode de recrutement des Magistrats et du personnel le composant face à l'importance et la délicatesse de la mission.



Source : DCN

III-2 CÉLÉBRATION DES JOURNÉES DÉDIÉES À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

La journée Africaine de la lutte contre la corruption(9 Juillet 2021) a été marquée par une conférence-débat. Elle a été organisée par le Ministère des Affaires étrangères. La DCN/PAC a participé à cette conférence et a été représentée par la Coordinnatrice Nationale des PACs



Source : CSI

La célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption pour l'année 2021 s'est déroulée à Fianarantsoa. Le slogan choisi était « Igneno raõna ny kolikoly ». La DCN et les PACs ont été représentés par une délégation ; cette délégation a tenu un stand d'exposition de ses produits dans le cadre du rapprochement des juridictions anti-corruption à la population.



Source : DCN

III-3 QUELQUES FAITS SAILLANTS

◇ Le PAC Antananarivo a participé aux investigations transfrontalières dans le cadre du dossier « lingots d'or 73,50 kgs » interceptés en Afrique du Sud concurrentement avec d'autres départements ministériels.

◇ Modification de la loi PAC n°2016-021 du 22 août 2021 : à la suite d'une proposition de loi présentée par le député KERON Idéalson, la loi initiale sur les PAC a, après de multiples débats au sein des deux chambres du parlement, fait l'objet de modification dans certaines de ses dispositions.

La loi n°2021-015 du 05 août 2021 a été publiée au JORM du 20 septembre 2021. Malgré quelques difficultés d'application de cette nouvelle loi à cause de quelques contradictions dans certaines de ses dispositions et quelques incohérences constatées, la DCN et les PAC ont commencé à l'appliquer.

◇ Des rencontres du SAC avec les membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat

◇ Rencontre avec les consultants du FMI sur la loi anti-corruption, son décret d'application et sur la loi sur le recouvrement des avoirs illicites

◇ Visio conférence avec les parlementaires de l'Assemblée Nationale sur le vote de la nouvelle loi ;

III-4 PRÉSENTATION DES RAPPORTS PRODUITS PAR LES PACS

La présentation du rapport annuel 2020 a été réalisée dans la salle d'audience sise au premier étage du PAC Antananarivo en présence des membres du CSE, des membres du Staff de la DCN/PACs et des magistrats du PAC Antananarivo. Les membres du PAC Mahajanga ont participé à la présentation par visio-conférence.



Source : DCN

III-5 PRÉPARATION DES SESSIONS DE COUR CRIMINELLE ORDINAIRE DES PAC D'ANTANANARIVO ET DE MAHAJANGA

Dans le cadre de la préparation des CCO, chaque PAC a appliqué les dispositions réglementaires relatives au processus de sélection des assesseurs appelés à siéger lors des sessions, fixé les dates des sessions de CCO et organisé leur tenue.



Tenue d'une audience de CCO du PAC d'Antananarivo Source : DCN

III-6 PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU PAC FIANARANTSOA



Local administratif destiné à abriter le PAC de Fianarantsoa sis à Anjoma



Mobiliers du PAC Fianarantsoa

Source : DCN

◇ Des missions à Fianarantsoa ont été organisées dans le cadre de la recherche d'un bâtiment administratif pour abriter le PAC. Divers plaidoyers ont été faits auprès des divers responsables administratifs.

◇ Le Comité de recrutement des magistrats et greffiers candidats au PAC de Fianarantsoa, a procédé aux entretiens de ces derniers.

◇ Réception des mobiliers pour deux salles d'audience du PAC de Fianarantsoa, dotation du PNUD à travers le projet Goudmada, sur financement du PBF.

III-7 RENFORCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA DCN, DU PAC ANTANANARIVO ET DU PAC MAHAJANGA

Suite à des vacances de postes au sein de la DCN et des PACs pour cause de décès ou d'insuffisance d'effectif, le comité de recrutement des PACs a procédé à des entretiens des candidats, en collaboration avec la DCN.

Pour le PAC de Mahajanga, faute de postes budgétaires, des bénévoles sont recrutés pour assurer des fonctions de nettoyage et de sécurité.



Entretien des candidats magistrats, greffiers et chef de service logistique avec le comité de recrutement au titre de complément d'effectif du PAC d'Antananarivo, PAC Mahajanga et de la DCN Source : DCN

III-8 PARTICIPATION A DIVERS REUNIONS/SEMINAIRES/ATELIERS

◇ Réunion avec Monsieur Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice sur les difficultés d'évacuation des procédures liées aux problèmes d'immunités de certains corps de l'administration (douane, police nationale, gendarmerie...)

◇ Présence à la rencontre diplomatique organisée par le Ministère des Affaires Etrangères sur les orientations de la diplomatie de la République de Madagascar dans le cadre de la Lutte Contre la Corruption

◇ Participation de la Coordinatrice Nationale et des Chefs des PAC Antananarivo et Mahajanga aux «journées des Chefs de Juridiction» à Toamasina et Mahajanga, organisées par le MINJUS, sur financement du projet NFD, sur le thème « Le management d'une juridiction à l'ère du numérique »

◇ Participation à l'atelier organisé par le CSI sur « La mesure Nationale de la Corruption »

◇ Participation aux deux réunions du Comité Local d'Examen du Portefeuille (CLEP) « Gouvernance Démocratique et Etat de droit » dans le cadre de la mise en œuvre du Document Programme Pays 2022-2023 du PNUD

◇ Assemblée générale de la DCN et PAC Antananarivo.

◇ Participation des magistrats à des ateliers/conférences/formations virtuels (INTERPOL, AIPFF, TI-IM, Banque Mondiale)

III-9 TEAM BUILDING ORGANISE PAR LA DCN

En partenariat avec le PNUD, à travers le projet GOUDMADA, la DCN et les PACs ont réalisé un team building à Ampefy. L'objectif principal étant de favoriser la cohésion entre les membres de la DCN et des PAC, le partage des bonnes pratiques et l'élaboration du PTA 2022.



Source : DCN

III -10 DIVERS

◇ Participation de la DCN et du PAC Antananarivo au reboisement organisé par le Ministère de la Justice à Tsiarafy.

◇ Décès de quelques collègues au sein de la DCN/PAC : RATSIMANDRESY Frédéric, Chef de service logistique- RAKOTOMAHEFA Mamy Tantely, Procureur de la République près le PAC Antananarivo et RASAMOELINA Lala, Chef secrétariat du Parquet Second Degré.



Source : DCN

QUATRIEME PARTIE

LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES MAGISTRATS

Formations	PARTENAIRES	
Formation en ligne sur le trafic de devise et le trafic de métaux précieux	ARINSA	online
Atelier virtuel avec INTERPOL Lyon : Combattre la criminalité organisée et la corruption	INTERPOL Lyon	online
Formation sur les MARCHES PUBLICS : « Les irrégularités et les infractions pénales », dispensée par Mme le Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances	DCN / MEF	ENMG



Visioconférence à la 8è conférence régionale de l'AITPF avec SETYM International "Le trafic maritime de stupéfiants et les cryptomonnaies"	SETYM International	online
Atelier de formation sur les méthodologies de suivi-évaluation et la fiabilité des statistiques	DCN-PNUD	Antsirabe



Formation sur la criminalité environnementale et le trafic d'espèces sauvages	ENMG	En présentiel
-------------------------------------------------------------------------------	------	---------------



Formation sur les fondamentaux du blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme	Banque Mondiale	online
La Coopération internationale en matière pénale, civile et commerciale	ENMG	En présentiel
Formation des responsables du Service FJPA (Antsirabe) sur la procédure d'utilisation des Frais de Justice Pénale et Assimilés	MINJUS	Antsirabe
Sessions de formation des membres de la DCN, des magistrats et greffiers des PACs Antananarivo et Mahajanga dispensées par Mr RANDRIANASOLO Fenosoa, consultant-expert du PNUD, sous l'égide de la Direction du Système d'Information et de Suivi-évaluation, sur la manipulation d'un logiciel portant sur la méthodologie de suivi-évaluation et la fiabilité des statistiques (Antananarivo et Mahajanga)	PNUD	Antananarivo / Mahajanga
Formation des responsables financiers (DAF – PRMP-DSISE) sur la gestion des projets financés par le PNUD en vue du full NIM (National Implementation)	PNUD	En présentiel
Formation des magistrats et greffiers du PAC 1er degré d'Antananarivo sur la manipulation du logiciel INFO-PAC	UE / NFD	PAC Antananarivo

CINQUIÈME PARTIE

LES OBSTACLES A L'ATTEINTE DES
OBJECTIFS

ET

LES PERSPECTIVES

V-I LES OBSTACLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS

◇ La pandémie du COVID-19 a entravé le bon fonctionnement des PAC : fonctionnement des juridictions selon le service minimum afin de réduire les contaminations, annulation de certaines audiences foraines et des réunions avec les OPJ

◇ Les sorties irrégulières des détenus dont les mesures de « mise à disposition » ou corvées extérieures, pratiques au niveau des établissements pénitentiaires, contournent les mesures privatives de liberté prises par les juridictions. Ces pratiques portent atteinte à l'effectivité des décisions judiciaires et favorisent les impunités.

◇ Le retard dans la mise en place de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites limitent les mesures de saisie et de confiscation à prendre par les PAC.

◇ Les enquêtes patrimoniales handicapent le processus : les enquêtes confiées aux OPJ tardent à aboutir sinon demeurent pour la plupart infructueuses.

◇ En matière de saisie et confiscation immobilière, le système d'archivage du Service de la Conservation foncière ne favorise pas les enquêtes patrimoniales parce que celui-ci est encore basé sur le manuscrit « alphanumérique » et non informatisé

◇ Au niveau de la CDP : beaucoup de mandats émis par les magistrats ne sont pas exécutés par les OPJ, nécessitant un rappel à l'ordre des Parquets à l'endroit des responsables

◇ Le traitement des procédures subordonnées à des mises en accusation de certains prévenus par l'Assemblée Nationale, est retardé.

◇ La lourdeur des procédures administratives sur l'engagement des crédits FJPA ralentit les activités des PAC tels que les audiences foraines, les visites des maisons centrales...

◇ La suppression des régies d'avance par la circulaire d'exécution de la LFI 2021 , procédure ayant permis à la DCN, gestionnaire des crédits des PACs, d'avancer les indemnités de mission des fonctionnaires, entrave les missions intérieures des PACs (audiences et enquêtes foraines, tenue de réunion des OPJ dans les districts limitrophes...)

◇ Les commissions rogatoires internationales prises par les juges d'instruction demeurent souvent sans suite et retardent le règlement des procédures.

◇ La non fonctionnalité de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites entraine des difficultés de conservation des biens saisis ou confisqués

NB: A ce jour, seul le PAC Antananarivo est concerné car aucune saisine de la Chambre de Saisie et de Confiscation des Avoirs (CSCA) du PAC de Mahajanga n'est encore enregistrée

◇ L'insuffisance de moyens matériels et informatiques due à l'absence de crédits d'investissement pour la DCN/PAC dans les LFI et LFR 2020 et 2021

◇ L'insuffisance en effectifs : les postes libérés suite aux décès ne sont pas jusqu'ici pourvus .Cette carence entraine des difficultés de siéger en collégialité et l'absence de Ministère Public aux audiences foraines.

◇ L'absence de suite aux demandes de mainlevée d'immunités et de privilèges ainsi que des autorisations de poursuite pour certaines catégories de prévenus , retarde le traitement des dossiers et engendre une inégalité de traitement des procédures

◇ La complexité du traitement des dossiers de blanchiment de capitaux due d'une part à la réticence des administrations spécialisées à produire les résultats des enquêtes sur les infractions d'origine relevant de leur compétence et d'autre part, aux difficultés de collaboration entre Etats en matière de coopération judiciaire internationale, les demandes d'entraide judiciaire demeurent infructueuses ce qui favorise l'impunité de certains auteurs de faits de blanchiment de capitaux .

◇ La non adhésion de Madagascar au Protocole d'extradition de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) constitue une entrave aux demandes d'extradition des inculpés détenus dans les pays membres de la SADC

◇ Les experts sont de plus en plus récalcitrants à coopérer avec les juridictions en raison du tarif dérisoire prévu par les textes réglementaires pour leurs honoraires.

V-II LES PERSPECTIVES

Pour l'année 2022, la DCN/PAC prévoit une stratégie de proximité et pour renforcer la répression de la lutte contre la corruption à travers :

◇ La mise en place d'antennes dans les chefs-lieux de Faritany de Toamasina et d'Antsiranana dans le cadre de l'extension de compétences selon l'article 3 nouveau de la nouvelle loi 2021-015 du 05 août 2021 abrogeant, modifiant et complétant certaines dispositions de la loi 2016-021 du 22 Août 2016 sur les PAC.

◇ L'opérationnalisation du PAC Fianarantsoa.

◇ L'optimisation de la performance des PAC dans l'application de leur politique pénale

◇ L'optimisation de la dématérialisation au sein des PACs.

CONCLUSION

L'année 2021 a été pour la Direction de Coordination Nationale et les Pôles Anti-Corruption d'Antananarivo et de Mahajanga, en dépit des événements indépendants de la DCN et des PACs, une année de performance mesurée par :

- ◇ La hausse des affaires traitées par les juridictions
- ◇ La tenue de plusieurs sessions de Cour Criminelle Ordinaire ayant permis de juger un maximum de personnes détenues impliquées aux PACs
- ◇ L'atteinte par le PAC d'Antananarivo du ratio condamnés/prévenus (70/30) indiqué par le MINJUS
- ◇ Le renforcement des compétences des magistrats et greffiers
- ◇ Le développement de divers logiciels sur l'appui du PNUD et du NFD afin d'améliorer le système de suivi et d'évaluation , la fiabilité des statistiques et la traçabilité des procédures.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Situation du personnel de la DCN à Antananarivo au 31/12/2021	4
Tableau 2 : Situation du personnel de la DCN à Mahajanga au 31/12/2021	4
Tableau 3 : Situation du personnel au niveau du PAC Antananarivo au 31/12/2021	4
Tableau 4 : Situation du personnel au niveau du PAC Mahajanga au 31/12/2021	5
Tableau 5 : Tableau comparatif de l'effectif du personnel de la DCN et des PACs de 2018 à 2021	6
Tableau 6 : Tableau comparatif des crédits alloués au PAC pour l'exercice 2020 et 2021(montant en millier d'ariary)	8
Tableau 7 : Crédits de fonctionnement, rubrique « Biens et services » et « transferts » (montant après aménagement et régularisation ,en milliers d'ariary)	8
Tableau 8 : Tableau récapitulatif des réalisations de la PRMP	9
Tableau 9 : Tableau comparatif des indicateurs principaux des PTA de la DCN/PACs	11
Tableau 10 : Tableau comparatif des affaires entrées au Parquet du PAC 1 ^{er} degré.....	13
Tableau 11 : tableau comparatif du montant approximatif des flux financiers en matière de détournement des deniers publics	14
Tableau 12 : tableau comparatif du montant approximatif des flux financiers en matière d'infractions au code des changes (non rapatriement de devises) durant l'année 2021	14
Tableau 13 : Tableau comparatif des décisions rendues par la chambre correctionnelle	15
Tableau 14 : tableau comparatif de l'état des personnes jugées.....	15
Tableau 15 : tableau comparatif des condamnations prononcées.....	15
Tableau 16 : tableau comparatif d'oppositions de décisions de mise en liberté provisoire	16
Tableau 17 : tableau comparatif des demandes de mise en liberté provisoire	16
Tableau 18 : tableau comparatif de la Saisine de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs	16
Tableau 19 :Tableau comparatif des oppositions à confiscation	17
Tableau 20 : Tableau comparatif des biens saisis	17
Tableau 21 : tableau comparatif des dossiers au niveau des 4 cabinets d'instruction	17
Tableau 22 : Tableau comparatif des affaires correctionnelles	18
Tableau 23 : tableau comparatif des affaires criminelles au niveau du Ministère Public du PAC 2 nd degré.....	18
Tableau 24 : tableau comparatif des affaires criminelles enrôlées devant la CCO	18
Tableau 25 : Tableau comparatif des dossiers au niveau de la Chambre d'Accusation	19
Tableau 26 : tableau comparatif des dossiers parvenus au secrétariat de la CSCA Parquet 2 nd degré	19

Tableau 27: tableau comparatif des demandes d'interdiction de sortie du territoire	19
Tableau 28: tableau comparatif des arrêts rendus au niveau de la chambre correctionnelle du siège 2 nd Degré	20
Tableau 29: Tableau comparatif des arrêts rendus au niveau de la chambre d'accusation du siège 2 nd degré	20
Tableau 30: tableau comparatif des arrêts rendus par la Cour Ccriminelle Ordinaire du PAC 2 nd degré	20
Tableau 31: Tableau comparatif des arrêts rendus au niveau CSCA du siège 2 nd degré	21
Tableau 32: le montant des amendes prononcées en matière de blanchiment de capitaux en 2021	21
Tableau 33 : Tableau comparatif des dossiers au niveau du parquet PAC 1 ^{er} degré Mahajanga	21
Tableau 34 : Tableau comparatif du montant approximatif des flux financiers en matière de détournement des deniers publics au niveau du parquet 1 ^{er} degré du PAC Mahajanga	23
Tableau 35: Tableau comparatif des décisions rendues par la chambre correctionnelle Mahajanga	23
Tableau 36 : Etat des personnes jugées devant la chambre correctionnelle du PAC 1 ^{er} degré-Mahajanga	23
Tableau 37 : Les condamnations prononcées par la chambre correctionnelle du siège 1 ^{er} degré Mahajanga durant l'année 2021	24
Tableau 38 : Oppositions aux décisions de mise en liberté provisoire au cours de l'année 2021	24
Tableau 39: les demandes de mise en liberté provisoire au niveau de la CDP Mahajanga	24
Tableau 40: Tableau comparatif de la Saisine de la Chambre de Saisie et Confiscation des Avoirs Mahajanga.....	25
Tableau 41: Tableau comparatif des oppositions aux confiscations devant la CSCA Mahajanga	25
Tableau 42 : tableau comparatif des dossiers au niveau des 2 cabinets d'instruction Mahajanga	25
Tableau 43: les affaires correctionnelles	26
Tableau 44: les affaires criminelles au niveau du Ministère Public du PAC 2 nd degré Mahajanga	26
Tableau 45: Les affaires criminelles enrôlées devant la CCO Mahajanga.....	26
Tableau 46 : La saisine de la Chambre d'Accusation	26
Tableau 47: les arrêts rendus par la chambre correctionnelle du siège 2 nd Mahajanga.....	27
Tableau 48: les arrêts rendus au niveau de la chambre d'accusation du siège 2 nd degré Mahajanga	27
Tableau 49: les arrêts rendus au niveau de la Cour Ccriminelle Ordinaire du PAC 2 nd degré	27

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Répartition par structure des ressources humaines de la DCN et des PACs au 31/12/2021	5
Figure 2 : Répartition par genre des ressources humaines de la DCN et des PACs au 31/12/2021	6
Figure 3 : Résumé du PTA 2021 de la DCN/PAC	10
Figure 4 : Représentation des indicateurs disponibles atteints et non atteints de 2018 à 2021	12
Figure 5 : Répartition des dossiers au niveau du Parquet du PAC 1 ^{er} degré Antananarivo selon les sources des plaintes et des procès-verbaux au cours de l'année 2021.....	13
Figure 6 : Répartition des affaires réglées au niveau du parquet 1 ^{er} degré près du PAC Antananarivo durant l'année 2021	14
Figure 7 : Répartition des dossiers au niveau du Parquet du PAC 1 ^{er} degré Mahajanga selon les sources des plaintes et des procès-verbaux au cours de l'année 2021.....	22
Figure 8 : Répartition des affaires réglées par le parquet 1 ^{er} degré du PAC Mahajanga en 2021.....	22

LISTE DES ABREVIATIONS

BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
CCO	CourCriminelle Ordinaire
CDP	Chambre de DétentionPréventive
CITP	Classification Internationale Type des Professions
CLEP	Comité Local d'Examen du Portefeuille
CPEAC	Chaîne Pénale Economique Anti-Corruption
CSCA	Chambre de Saisie et de Confiscation des Avoirs
CSE	Commission de Suivi et d'Evaluation
CSI	Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité
DAF	Direction Administrative et Financière
DBIFA	Direction de la Brigade d'Investigation Financière et de l'Audit
DCN	Direction de Coordination Nationale
DREDD	Direction Régionale du Ministère de l'Environnement et de Développement Durable
DSISE	Direction du Système d'Information et Suivi-Evaluation
ECD	Employés de Courte Durée
FJPA	Frais de Justice Pénale et Assimilés
IST	Interdiction de Sortie du Territoire
JILCC	Journée Internationale de la Lutte Contre la Corruption
LFI	Loi de Finances Initial
LFR	Loi de Finances Rectificative
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MP	Ministère Public
NFD	Ny Fanjakana ho an'nyDaholobe
NIM	National Implementation
OPJ	Officiers de Police Judiciaire
PAC	Pôle Anti-Corruption
PEM	Plan pour l'Emergence de Madagascar
PPM	Plan de Passation de Marché
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PTA	Plan de Travail Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAC	Système Anti-Corruption

SAILC-MEDD Service de l'Audit Interne et de la Lutte contre la Corruption du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

SAMIFIN	Sampanandraharaha Malagasy Iadianaamin'ny Famotsiam-bola sy Famatsiam-bola ny Fampihorohona
SFJPA	Service des Frais de Justice Pénale et Assimilés
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
TI-IM	Transparency International Initiative Madagascar

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE.....	1
LE MOT DE LA COORDONNATRICE NATIONALE DES POLES ANTI-CORRUPTION.....	2
INTRODUCTION.....	3
I^{ère} Partie - LES RESSOURCES DE LA DIRECTION DE COORDINATION NATIONALE ET DES POLES ANTI-CORRUPTION.....	4
I -1: LES RESSOURCES HUMAINES.....	4
I-1-1 LE PERSONNEL DE LA DCN	4
I-1-1-1 Le personnel de la DCN à Antananarivo.....	4
I-1-1-2 Le personnel de la DCN à Mahajanga	4
I-1-2 LE PERSONNEL JUDICIAIRE	4
I-1-2.1 Le personnel judiciaire du PAC d'Antananarivo	4
I-1-2-2 les personnels judiciaires du PAC de Mahajanga.....	5
I-1-3 RECAPITULATIF DES PERSONNELS DE LA DCN ET DES PACs.....	5
I-2: LES RESSOURCES MATERIELLES.....	7
I-2-1 Les acquisitions de la DCN/PAC sur ressources propres internes	7
I-2-2 Les dotations des Partenaires Techniques et Financiers (PNUD-Projet NFD)	7
I-3: LES RESSOURCES FINANCIERES	8
I-3-1 : Les allocations budgétaires de la DCN/PAC	8
I-3-2 Les activités de la Personne Responsable des Marchés Publics.....	9
II^{ème} Partie - LES REALISATIONS DE LA DIRECTION DE COORDINATION ET DES PACs..	10
II-1 LES REALISATIONS PAR RAPPORT AU PTA	10
II-1-1 Résumé du PTA 2021	10
II-1-2 Les réalisations suivant le PTA.....	11
II-2 LES ACTIVITES JURIDICTIONNELLES	12
II-2-1 SYNTHESE DE LA REALISATION SIGNIFICATIVE DES PACs	12
II-2-2 LES ACTIVITES JURIDICTIONNELLES DU PAC ANTANANARIVO.....	13
II-2-2-1 LES ACTIVITES DU PAC 1er DEGRE ANTANANARIVO	13

II-2-2-1-1 Activités du Parquet PAC 1er degré	13
II-2-2-1-2 Activités du Siègre PAC 1er degré Antananarivo	15
II-2-2-2 ACTIVITES DU PAC 2nd DEGRE ANTANANARIVO	18
II-2-2-2-1 Activités du Ministère Public près le PAC 2nd degré	18
II-2-2-2-2 Les activités du Siègre du PAC Second Degré	20
II-2-3 LES ACTIVITES JURIDICTIONNELLES DU PAC Mahajanga	21
II-2-3-1 PAC 1er degré Mahajanga.....	21
II-2-3-1-1 Les activités du Parquet PAC 1 ^{er} degré de Mahajanga	21
II-2-3-1-2 Les activités du siègre PAC 1er degré Mahajanga	23
II-2-3-2 LES ACTIVITES JURIDICTIONNELLES DU PAC 2 nd DEGRE MAHAJANGA.....	26
II-2-3-2-1 Les activités du Ministère Public du PAC Second Degré	26
II-2-3-2-2 Les activités du Siègre du PAC Second Degré	27
III^{ème} Partie - LES EVENEMENTS MARQUANTS.....	30
III-1 Echanges avec des délégations étrangères.....	30
III-2 Célébration des journées dédiées à la lutte contre la corruption	31
III-3 QUELQUES FAITS SAILLANTS.....	32
III-4 Présentation des rapports produits par les PACs.....	32
III-5 Préparation des sessions de Cour Criminelle Ordinaire des PAC d'Antananarivo et de Mahajanga.....	33
III-6 PROCESSUS DE MISE EN PLACE DU PAC FIANARANTSOA.....	33
III-7 RENFORCEMENT DE L'EFFECTIF DE LA DCN, DU PAC ANTANANARIVO ET DU PAC MAHAJANGA.....	34
III-8 PARTICIPATION A DIVERS REUNIONS/SEMINAIRES/ATELIERS	34
III-9 TEAM BUILDING ORGANISE PAR LA DCN.....	35
III -10 DIVERS	35
IV^{ème} Partie - LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES DES MAGISTRATS	36
V^{ème} Partie - LES OBSTACLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ET LES PERSPECTIVES ..	38
V-I LES OBSTACLES A L'ATTEINTE DES OBJECTIFS.....	38
V-II LES PERSPECTIVES.....	39
CONCLUSION	40

LISTE DES TABLEAUX.....	41
LISTE DES FIGURES.....	43
LISTE DES ABREVIATIONS	44
TABLE DES MATIERES.....	46
ANNEXES	49

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des matériels informatiques

N°	LIBELLE	NOMBRE
1	Ordinateur complet	30
2	Serveur	1
3	Imprimante HP	2
4	HDD interne	2

Annexe2 : Liste des mobiliers de bureau et mobiliers pour la salle d'audience du PAC Fianarantsoa

N°	LIBELLE	NOMBRE
1	Eléments décoratifs	4
2	Fauteuil pour Greffier en Chef	2
3	Fauteuil Pour Ministere public et siège	10
4	Barre pour accusé et prevenu	2
5	Table d'audience Siège	2
6	Table d'audience publique	2
7	Table d'audience pour Greffier en Chef	2
8	Banc pour public de 3 m	12
9	Banc pour public de 5 m	15
10	Banc pour témoins et prévenus	3
11	Table pour avocat	2
12	Banc pour avocat	2
13	Table pour Salle deliberation	2
14	Chaise pour Salle de deliberation	12

Ce document a été imprimé et publié avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement et du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'Appui à la Gouvernance Démocratique à Madagascar (GouDMada). Ce projet vise à renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques à travers un appui aux institutions de lutte contre la corruption et de redevabilité ainsi qu'à la création d'espaces de dialogues et d'accès à l'information.



FONDS POUR LA
CONSOLIDATION DE
LA PAIX



Ce document a été réalisé par :

Madame RATIARAISSOA Harimahefa, Coordinatrice Nationale des PACs

Madame HERINIRINASAMBATRA Fanjanomenjanahary, Chef du Service Suivi-Evaluation

Madame VOLAHANITRA Olivà Judith Romancia, Chef du Service Informatique

Monsieur RAKOTOMANANA ANDRIAMIHAJA Delphin Marius, Chef du Service Statistique

Et toute l'équipe de la DSISE

En étroite collaboration avec:

Monsieur RANDRIANANDRASANA Vonjiniaina, Directeur Administratif et Financier

Madame ANDRIANIAINJAFIHAFY Miarantsilavina, Personne Responsable des Marchés Publics

Madame RAKOTOMALALA Tianaso Jeannine Nathalie, Chef du Siège PAC Second Degré Antananarivo

Madame RAKOTOMAHAZO Patricia Arisoa, Chef du Siège PAC Second Degré Mahajanga

Monsieur RAZAFINDRAKOTO Solofohery, Chef du Ministère Public du Second Degré près le PAC Antananarivo

Madame RANORINE, Chef du Ministère Public du Second Degré près le PAC Mahajanga

Monsieur RASOLOHARIMANANA Aimé, Président du Siège PAC Premier Degré Antananarivo

Monsieur RAZAFIMAROLAHY André, Président du Siège PAC Premier Degré Mahajanga

Madame LANDISOA Mahavita Heila, Procureur de la République par Intérim près le PAC Antananarivo

Madame RAZAFINDRAINIBE Hanitriniaina Jacqueline, Procureur de la République par Intérim près le PAC Mahajanga

www.dcn-pac.mg
Bâtiment CNaPS 67Ha, 5ème étage
Antananarivo 101

© Copyright - DCN-PAC Mars 2022